

REGLEMENT DU JEU «Concours Good Energy »

ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société «Okaidi», SAS au capital de 2.928.240 €, dont le siège social est situé 162 Boulevard de Fourmies - BP 615 - 59061 Roubaix Cedex 1 – France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398110445, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé «Concours Good Energy», ci-après dénommé le « Jeu » à compter du 28/02/2018 à 9h et jusqu'au 04/03/2018 à 23h.

ARTICLE 2 : Accès au Jeu Concours Good Energy

Ce Jeu est accessible sur la page officiel Facebook Okaidi France du 28/02/2018 à 9h et jusqu'au 04/03/2018 à 23h. Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Inscription et participation au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook ou plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook ou d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

ARTICLE 4 : Principe du jeu

Pour participer au Jeu :

- Rendez vous dès le 28/ 02/ 2018 sur la page Facebook officielle OKAIDI France à l'adresse suivante : [facebook.com/OkaidiFrance](https://www.facebook.com/OkaidiFrance)
 - Témoignez en commentaire du Post Concours « Good Energy » sur le sport pratiqué par votre enfant et les valeurs que ce sport véhicule.
- Ce jeu est limité à une participation par personne.

Sur la base des commentaires, la Société Organisatrice procédera à un tirage au sort afin de désigner les 10 gagnants.

ARTICLE 5 : Dotations

10 lots sont à gagner

Chaque lot est composé d'une tenue (fille ou garçon selon le souhait du gagnant) de la nouvelle collection Sport.

Description de la tenue fille :

1 sweat-shirt Silver d'une valeur unitaire de 24,99€

1 tee-shirt Sable d'une valeur unitaire de 14,99€

1 legging Soleil d'une valeur unitaire de 14,99€

Soit un lot complet d'une valeur totale de 54,97€

Dans la taille de l'enfant, au choix (4-14 ans)

Description de la tenue garçon :

1 sweat-shirt Suede d'une valeur unitaire de 19,99€

1 tee-shirt Scandinavie d'une valeur unitaire de 8,99€

1 pantalon de jogging Sri Lanka d'une valeur unitaire de 17,99€

Soit un lot complet d'une valeur totale de 46,97€

Dans la taille de l'enfant, au choix (4-14 ans)

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution des prix ci-dessus qui ne seront ni repris, ni échangés.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

Les gagnants recevront leur gain sous deux (2) mois à compter de la date de désignation des gagnants.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort, le 05/03/2018 par la Société Organisatrice .

Les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook afin de communiquer leurs coordonnées et leur choix à recevoir la tenue fille ou garçon.

ARTICLE 7 : Gratuité du Jeu

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

ARTICLE 8 : Autorisation de publication

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

ARTICLE 9 : Protection des données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales... Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données collectées les concernant auprès de la Société Organisatrice :

162 Boulevard de Fourmies - BP 615 - 59061 Roubaix Cedex 1 – France

Sous réserve de leur consentement, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 10 : Responsabilité et garantie

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, le présent Jeu étant accessible sur la plateforme Facebook www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement du Jeu

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 12 : Litige et loi applicable

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

ARTICLE 13 : Dépôt légal

Le règlement du Jeu est disponible sur le site internet officiel d'Okaidi www.okaidi.fr. Un extrait du règlement de Jeu sera accessible sur la page officielle Okaidi sur le réseau social Facebook.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à

OKAIDI Service Clients
162 Boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).